



15ème législature

Question N° : 13366	De Mme Géraldine Bannier (Mouvement Démocrate et apparentés - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Gendarmerie et désertification médicale	Analyse > Gendarmerie et désertification médicale.
Question publiée au JO le : 16/10/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 05/02/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les gendarmes du fait de la désertification médicale. En effet, le problème de l'absence d'effectifs médicaux suffisants - en Mayenne notamment - ne touche pas simplement les particuliers désireux de se soigner. Trop souvent, les gendarmes dans certains territoires doivent attendre plusieurs heures pour qu'un médecin légiste vienne constater un décès chez un habitant, empêchant la famille d'approcher le défunt des heures durant. C'est difficile pour les familles comme pour les gendarmes qui interviennent, empêchés d'intervenir ailleurs. Par ailleurs, aux urgences, il leur arrive d'attendre longtemps avant qu'un médecin puisse authentifier un contrôle d'alcoolémie, ou de présence de stupéfiant, par prise de sang. Le simple prélèvement par une infirmière pourrait peut-être suffire sans nécessiter le recours à un médecin. Enfin, les gendarmes soulignent la difficulté d'avoir recours à un médecin légiste pour constater des blessures, dans le cas de violences conjugales. Très souvent, cette difficulté, cette latence, fait que les traces de blessures disparaissent et la victime, hélas, est retombée dans son quotidien, fait de violence, faute d'avoir pu faire constater immédiatement les faits... Ainsi, elle demande quelles solutions pourraient être apportées afin que les gendarmes puissent exercer leur mission auprès de la collectivité dans de meilleures conditions, alors que les chiffres n'annoncent pas forcément d'amélioration de la présence médicale avant plusieurs années avec la réalité effective de la fin du *numerus clausus*.